

ministres prendre la parole pour appuyer l'adoption de cette mesure mais, pour ce qui est des simples députés libéraux, sauf quelques exceptions, qui se sont contentés de lancer certaines petites remarques, pas un seul n'a eu le courage de prendre la défense du ministre de la Production de défense et de démontrer que le projet de loi actuel s'imposait dans les circonstances actuelles.

L'hon. M. Lesage: Ce n'est pas exact.

M. Balcer: L'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) peut-il nommer un seul député de la province de Québec, sauf le premier ministre, qui ait participé au présent débat qui dure depuis déjà quelques jours?

M. Gauthier (Portneuf): C'est tout de même quelqu'un.

M. Balcer: Il n'y a pas de doute. Toutefois, il est pour le moins étrange de constater que pas un seul de ceux qui, depuis une dizaine de jours, ont écouté l'opposition et quelques ministres discuter d'un projet de loi d'une grande importance pour notre pays, n'ait eu le courage de venir en aide au ministre de la Production de défense. Pourtant, ce n'est pas l'occasion qui en a manqué.

La seule excuse que l'on ait pu trouver, jusqu'à maintenant, pour justifier les pouvoirs exorbitants que l'on réclame dans ce projet de loi, c'est qu'ils ne seront jamais utilisés.

Eh! bien, si ces pouvoirs sont tellement impopulaires que le Gouvernement n'a même pas osé les appliquer au cours de la guerre en Corée, je me demande pourquoi aujourd'hui on se donne la peine de nous demander de les rendre permanents et d'insister pour qu'ils soient inscrits à jamais dans les statuts de notre pays.

Monsieur l'Orateur, quelques-uns des pouvoirs qu'on nous demande d'accorder au ministère sont parfaitement justifiables, mais il y en a d'autres qui sont vraiment exagérés, antidémocratiques et antiparlementaires. Ce sont des pouvoirs qui ne doivent être employés qu'en temps de crise, et, s'appuyant sur l'expérience du passé, on peut être assuré que la loyale opposition, toujours consciente de son devoir, serait la première à accorder au ministre de la Production de défense, s'il se présentait une crise, tous les pouvoirs dont il aurait besoin pour procurer à nos forces armées les armes et le matériel que les circonstances pourraient exiger. Mais, aujourd'hui, la seule excuse que l'on nous donne pour exiger que ces pouvoirs exorbitants soient inscrits en permanence dans les statuts du pays, c'est que le ministre n'a jamais utilisé ces pouvoirs et qu'il ne le fera jamais.

[M. Balcer.]

On ne voit pas pourquoi l'opposition se ferait de la bile, dit-on, puisqu'ils ne seront jamais utilisés.

Eh! bien, comme je le disais tantôt, si ces pouvoirs sont tellement impopulaires qu'on n'a pas jugé à propos de s'en servir lors de la crise de Corée, ni même lorsque la situation se détériorait au sud-est de l'Asie, de peur de soulever l'opinion publique, pourquoi ne pas les laisser tomber, lorsque l'opposition s'y oppose? On n'avait qu'à laisser la loi dans son état actuel; on n'avait aucune raison de présenter le présent projet de loi. Mais non, on réclame, dès cette année, ces pouvoirs exorbitants lors même qu'ils ont déjà été accordés au ministre jusqu'en 1956.

Je disais tantôt que ces pouvoirs étaient pourtant antiparlementaires et antidémocratiques. Lorsqu'on se sert de ces expressions, nos amis d'en face s'esclaffent et badinent sur ce sujet; il ne faudrait pourtant pas oublier que l'histoire de toutes les dictatures qu'a vues naître le 20^e siècle nous révèle que la même procédure, la même marche des événements a prévalu.

Au début, les défenseurs de la démocratie, les élus du peuple, commençaient à se désintéresser, commençaient à laisser glisser tel ou tel principe, afin de permettre au gouvernement de faire ceci ou cela, et le mot démocratie ou régime parlementaire était, plus souvent qu'autrement, pris en dérision. Bientôt, l'opinion publique exigeait un homme fort, qui pourrait prendre charge de la situation et mener toute l'industrie d'une main de fer, tant et si bien qu'au bout de quelques mois, on se réveillait et l'on se rendait compte que l'homme fort était devenu dictateur et que, pour s'en débarrasser, il fallait des guerres mondiales ou des révolutions.

Je ne veux pas dire que cette situation pourrait se produire au Canada l'an prochain, si l'on adoptait le présent projet de loi. Absolument pas. Mais je crois qu'à l'heure actuelle, l'opposition conservatrice, qui mène la lutte au cours de ce débat, remplit son rôle de parti d'opposition actif et déterminé, qui comprend bien les grands principes de la démocratie canadienne et la valeur de notre système parlementaire.

On ne doit pas oublier que les pouvoirs qu'on nous demande d'incorporer pour toujours dans les statuts du Canada ne sont pas des pouvoirs quelconques. L'honorable chef de l'opposition et bien d'autres orateurs ont expliqué jusqu'à quel point ces pouvoirs faisaient fi des prérogatives du Parlement.

Mais ce qui me tracasse encore plus, à titre de député de la province de Québec, c'est de constater que ces pouvoirs éliminent pratiquement les principales garanties de notre constitution. Oh! Ce ne sont pas mes amis